

Le R français entre phonétique, morphologie, et psychosémiologie

OLIVIER SOUTET
Université Paris-Sorbonne

Résumé: Ma communication a pour objet d'examiner le ou les statut(s) de R dans le système verbal français. Son titre, en mentionnant le mot *psychosémiologie*, indique clairement que celle-ci se situe dans le cadre théorique de la psychomécanique du langage de Gustave Guillaume. Elle associe par conséquent la description d'un fait très spécifique, avec prise en compte de sa dimension diachronique, et réflexion épistémologique. Elle se développera en trois points: (1) examen du rapport entre psychosystématique et psychosémiologie ; (2) propositions de Guillaume sur le statut du R dans le système verbal français ; (3) examen critique de ces propositions et esquisse d'une hypothèse.

Mots-clés: morphophonologie; phonologie diachronique; rhotacisme; psychomécanique; psychosystématique; psychosémiologie

Abstract: This paper aims to examine the status (s) of R in the French verbal system. Its title, mentioning the word psycho-semiology, clearly indicates that its approach adopts the theoretical framework of Gustave Guillaume's psycho-mechanics of language. It therefore combines the description of a very specific fact with the consideration of its diachronic dimension and its epistemological reflection. It will develop three aspects: (1) review of the relationship between psycho-systematics and psycho-semiology; (2) Guillaume's proposals on the status of R in the French verbal system; (3) Critical examination of these proposals and outlines of a hypothesis.

Keywords: morpho-phonology; diachronic phonology; rhotacism; psycho-mechanics; psycho-systematics; psycho-semiology

1. Psychosystématique et psychosémiologie chez Guillaume

On partira d'un extrait de la leçon du 29 avril 1948:

Une étude bien faite – et complète – de l'histoire d'une langue suppose que l'on ne perd jamais de vue le genre de relation existant, dans le langage, entre le psychisme et la sémiologie chargée de signifier celui-ci. Du côté du psychisme, la loi régnante est celle de cohérence. Du côté de la sémiologie, la loi régnante est

celle, infiniment plus souple, de la suffisante convenance expressive. D'âge en âge, l'entier systématique ainsi constitué se transmet ; et s'il varie, c'est uniquement par une transformation qui en modifie l'agencement, et substitue à un système institué un autre système, dont l'institution, dans le moment où elle a lieu, satisfait mieux que le système délaissé à des exigences théoriques, parmi lesquelles celles de symétrie comptent beaucoup. En matière psychique, l'apport historique est, dans les langues évoluées, un système – en attente d'une transformation. Or un système est, en soi, de la nature du rapport. Les choses se systématisent, en se rapportant l'une à l'autre. C'est dire que, du côté psychique, dans les langues évoluées, ce qui est apporté, c'est le rapport systématique entre les parties dont la langue se recompose. Il y a apport permanent d'un certain rapport des parties constitutives. Et, historiquement, c'est ce rapport systématique apporté qui varie (Guillaume 1997 : 339 [leçon du 29.04.48]).

Du côté de la sémiologie, on est aussi dans l'apport, sans systématisme requise, et même, *a priori*, avec une tension présumée puisqu'en permanence, «d'âge en âge», pour reprendre la formule de Guillaume, on exprime un psychisme nouveau avec une sémiologie ancienne:

Du moment que le psychisme est suffisamment signalé, dénoncé par elle, la sémiologie a atteint sa fin propre. Il lui est permis de faire feu de tout bois. Guillaume (1997 : 318 [leçon du 16.4.48]).

Mais, ajoute Guillaume,

Ceci en principe. Mais [...] à cette liberté de principe, s'oppose le principe, lui aussi agissant, de la congruence du sémiologique et du psychique [...]. Il y a recherche [...] d'une sémiologie supérieure, qui soit une reproduction fidèle du psychisme. C'est-à-dire qui non seulement suffise à le faire voir, mais, de plus, présente dans la relation des signes une cohérence apparente égale à celle existante au sein du système psychique. D'une manière générale, la sémiologie tend à devenir un calque du psychisme. La tendance de la sémiologie à devenir un calque du psychisme se traduit, pratiquement, par une évolution dirigée dans le sens de la normalisation. La normalisation, quelle qu'elle soit, suppose, pour une notion psychique discernée, un signe et un seul. Et ce qui guide la normalisation, de haut, c'est la recherche d'une sémiologie en congruence toujours meilleure avec le psychisme. La normalisation intervenant, de la sorte, avec une fin, qui est celle d'une congruence sans cesse améliorée, on arriverait, dans le

langage, à une sémiologie en quelque sorte parfaite, si le psychisme de son côté ne bougeait pas. Il n'en est point ainsi. Le psychisme bouge, change. Et il s'ensuit que la sémiologie se présente, partout et toujours, en retard par rapport au psychisme, et aux changements qu'il subit. Autrement dit, le psychisme, dans sa grande variation, en est toujours réduit à se servir d'une sémiologie non faite pour lui, faite pour son antécédence. Aussi tout se brouillerait-il si la sémiologie était assujettie à la loi de cohérence. Par un bonheur, elle n'est assujettie qu'à la loi de suffisance. Et dans une sémiologie faite pour un psychisme dépassé, on arrive toujours, sans grande difficulté – la loi de suffisance étant très souple – à découvrir les signes convenant au psychisme innové. Le retard, partout et toujours existant, de la sémiologie par rapport au psychisme, est un fait que le linguiste ne saurait [...] perdre de vue (Guillaume (1997 : 318-319 [leçon du 16.4.48])).

La thèse soutenue est donc celle d'une projection du psychisme sur le sémiologique, mais d'une projection simplement partielle, et qui doit le rester, une sémiologie parfaite risquant de bloquer la souplesse évolutive du psychisme. Comme toute bonne mécanique, la psychomécanique fait place à la notion de jeu, entendu comme aisance dans la relation entre deux ou plusieurs pièces d'un dispositif (Soutet 2011: 135-140).

Satisfaisante dans son principe, cette théorisation des rapports du psychomécanique et du psychosémiologique pose cependant un problème au linguiste, notamment diachronicien: comment apprécier cette notion de «suffisance expressive», qui hésite manifestement entre contingence et possible nécessité ?

2. R dans le système verbal français

Je rappelle que le R est présent dans les paradigmes suivants: infinitif avec R fermant (selon la terminologie de Guillaume), c'est-à-dire muet dans les verbes du premier groupe, et R ouvrant (toujours selon la terminologie de Guillaume), c'est-à-dire, implusif dans les verbes des autres groupes. Il y a lieu, à ce sujet, de rappeler que la distinction en question, entre verbes à infinitif en *-er* et verbes à infinitif en *-ir*, est relativement récente:

A la différence de -er, l'r de -ir se fait entendre en français moderne. Il ne faut pas croire que cette prononciation ne fasse que continuer l'état de choses de l'ancien français, où l'r de -ir, aussi bien que celui de -er, était toujours prononcé. Dès le moyen

français, l'r final de -er avait commencé de s'amuïr devant une pause ou une consonne, et au XVIIe siècle on prononçait dormi(r)¹, comme on prononçait aime(r). Cependant une réaction se produisit dans le courant du XVIIe siècle, et l'r s'est de nouveau fait entendre dans les infinitifs en -ir², probablement sous l'influence des verbes tels que dire, écrire, etc. L'r de dormir se prononçant devant une initiale vocalique comme celui de dire, on s'est mis aussi à faire entendre l'r de -ir devant une pause ou une consonne, sur le modèle de ce qui avait lieu dans les combinaisons du genre de dir(e) quelque chose, écrire(e) deux lettres. Comme on peut le voir par ces exemples, la réapparition de r dans -ir est en fonction de la chute de e final (Fouché 1967: 224).

On retiendra toutefois la situation de fait qui s'est progressivement mise en place: l'infinitif en *-er* comporte un -R final amuï mais latent, en cas de liaison.

- futur et conditionnel, où le R continue le R de l'infinitif latin, compte tenu de la formation initiale de chacun de ces paradigmes (infinitif + paradigme d'*habeo*; infinitif + paradigme d'*habebam*) ;
- passé simple, mais très restrictivement à la personne 6.

C'est indiscutablement le R du passé simple qui pose problème si on souhaite mettre en évidence une systématité dans l'emploi de R dans l'ensemble des paradigmes concernés. De fait, si l'on n'avait à rendre compte que du R de l'infinitif, «flottant» d'une conjugaison à l'autre, et du R du couple futur/conditionnel, il serait aisé d'y voir un morphème de potentialité. Ce serait par ailleurs suffisant peut-être pour expliquer, entre autres causes, l'élimination du paradigme archaïque, dit en -RE, à orientation sémantique assez clairement passée, et dont on sait qu'il ne survécut pas à l'ancien français³. Bien entendu, rien n'interdit de clore rapidement la discussion en considérant que le R du passé simple 6 n'a rien à voir avec le R de l'infinitif/futur/conditionnel: isolé dans le paradigme du passé simple, il est alors analysable comme simple phonème et, à ce titre, s'appliquerait simplement dans son cas le principe

¹ Prononciation sans *-r-* qui se maintient dans *oui-dire*.

² Mais pas dans ceux en *-er*.

³ Sur ce paradigme, représenté sous l'espèce des P3 et P6 à hauteur de moins de cinquante occurrences, ne dépassant pas le XII^e siècle, voir Moignet (1959) et Soutet (2015). En voici un exemple (repris de la *Cantilène d'Eulalie*, 22): *A czo no's voldret concreidre li rex pagiens, / Ad une 'spede li roveret tolir lo chief*. («Le roi païen ne voulut pas s'y résoudre, il ordonna qu'on lui tranchât la tête avec une épée»).

de la suffisance expressive, entendue comme principe de non-incompatibilité.

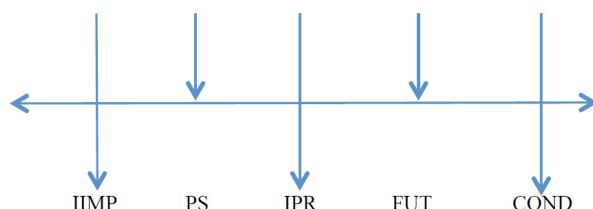
Guillaume, embarrassé avec ce R du passé simple 6, rejette cependant la *lectio faciliior*, que constitue la simple prise en compte de la filiation phonétique, considérant qu'à s'en tenir là, on reste dans ce qu'il nomme l' «immédiat», l' «apparent»⁴. Il demande qu'on examine, fût-ce pour finalement la rejeter, la possibilité qu'il y ait une légitimité à ce R autre que simplement phonétique.

Pour ce faire, il prend en compte l'entier du paradigme du passé simple en accordant son attention à la seule première conjugaison (infinitif en *-er*), ce qu'il justifie aisément en soulignant, après bien d'autres, que c'est la seule classe verbale vivante, cette vitalité se déclarant non seulement par sa capacité spécifique à accueillir des verbes nouveaux⁵, mais aussi par sa «non-sclérose» sémiologique, par la significativité de son signifiant, c'est-à-dire par son aptitude à manifester la structure psychique du passé simple.

Il convient ici de rappeler la structure selon laquelle, pour Guillaume, s'ordonnent les paradigmes simples de l'indicatif. Le schéma ci-dessous, proposée dans Guillaume 1993 [1^è éd. 1929], la visualise parfaitement:

⁴ Guillaume (1973: 243, n. 3). Notre note renvoie à un chapitre de Guillaume (1973), qui est, au départ, un article du *Français Moderne* d'avril 1953, en réponse à un article d'H. Yvon, «Linguistique diachronique, linguistique synchronique et psychologie sublinguistique» (*Le Français Moderne*, avril 1952), très critique à l'égard d'un précédent article de Guillaume, «La représentation française du temps» (*Le Français Moderne*, avril 1951, repris dans Guillaume [1973: 193-207]). Cette querelle du *Français Moderne* est parfaitement significative du conflit épistémologique entre tenants d'une linguistique diachronique à base phonétique, assortie d'un complément analogique, et tenants d'une linguistique du signifiant telle que la psychosémiologie guillaumienne. Se dessinent ainsi deux orientations en matière de linguistique diachronique, ce que résume bien cet extrait de la leçon du 5 décembre 1946: *Un défaut certain de la grammaire historique traditionnelle est de représenter les choses surtout sous l'angle du passé qui se détruit, et très peu sous l'angle du devenir qui se construit. C'est ainsi que l'étude de la conjugaison française, à partir du latin, est, en grammaire historique, surtout une étude des changements qu'a subis le latin, et qui, en tant que latin, l'ont détruit.* (leçon du 5.12.46 dans Guillaume (1997: 7).

⁵ La conjugaison en *-er* est la seule qui soit vivante en français. Sur les quelques exemples, anciens et souvent de portée dialectale, de pertes de la conjugaison en *-er*, voir Fouché (1967: 215-217).



Schème 1

La ligne horizontale est la ligne des époques, ce qui est à entendre dans deux sens: (1) celui de la succession desdites époques (avec la double orientation ascendante passé/avenir et descendante avenir/passé); (2) celui de la survenance événementielle, de l'incidence au temps des époques, qui fait précisément que quelque chose arrive (c'est-à-dire arrive à une époque). C'est pourquoi cette ligne est volontiers nommée ligne d'incidence. Cette arrivée à une époque se matérialise par les lignes verticales avec deux cas à envisager: ou bien seule l'arrivée est perçue comme intéressante (par l'énonciateur) en elle-même (incidence pure), ou bien elle est vue pour elle-même mais aussi à travers le processus qu'elle engage (en incidence suivie d'une décadence). Le premier cas est visualisé par une flèche verticale qui se borne à aboutir à la ligne d'incidence, le second par une ligne verticale qui franchit la ligne d'incidence.

L'hypothèse de Guillaume consiste à considérer que le système des formes simples de l'indicatif s'ordonne suivant un principe de symétrie avec, en son milieu, un présent unique (incident + décadent) séparant un passé et un avenir l'un et l'autre dotés de deux paradigmes: d'une part, du côté du passé, le passé simple en incidence simple et l'imparfait en incidence + décadence ; d'autre part, du côté du futur, le futur en incidence simple et le conditionnel en incidence + décadence. Si bien qu'il est cohérent de dire, à partir de ces prémisses, que le passé simple est au futur ce que l'imparfait est au conditionnel.

Or, ce qui caractérise, morphologiquement, l'imparfait et le conditionnel, c'est la communauté désinentielle, *-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient*. Il suit de là que, psychosémiologiquement parlant, le paradigme de l'imparfait peut se laisser décrire comme le paradigme du conditionnel duquel on aurait soustrait le R. Compte tenu du rapport analogique postulé entre passé simple et futur, d'une part, imparfait et conditionnel, de l'autre, on en déduit que ce même mécanisme soustractif est à l'œuvre dans le rapport futur/passé simple. Or, force est d'admettre que celui-ci

n'est visible qu'au singulier (*chanterai*, *-as*, *-a* moins R livrant, respectivement, *chantai*, *-as*, *-a*).

Pour les personnes 4 et 5, le mécanisme soustractif est inopérant puisque *chanterons*, *-ez* moins R livrent, respectivement, *chantons*, *-ez*, à savoir des formes déjà utilisées pour le présent:

La soustraction du -r- du futur ayant cet effet de livrer aux première et deuxième personnes du pluriel un présent, déjà constitué dans la langue avec les désinences secondaires athématiques -ons, -ez, cette soustraction apparaît inapte à produire un passé. Il faut donc, aux dites personnes, chercher autre chose, qui est le thème-voyelle, suivi, comme il se doit, de désinences thématiques» (Guillaume 1997: 332 [leçon du 23 avril 48]).

En clair, il faut recourir aux désinences *-mes* et *-stes*, disponibles puisqu'elles n'apparaissent pas dans d'autres paradigmes, puis *-smes* et *-stes*. J'insiste sur ce dernier point, que néglige Guillaume. Phonétiquement, *-stes* est seul régulier (**cantastis* > *chantastes*, mais **cantammus* > *chantames*). La désinence *-smes* est donc secondaire:

A la 1ère pers. plur., chantames et dormimes sont devenus chantasmes et dormismes avec un -s purement orthographique, dans le courant du XIIIe siècle, sous l'influence de chantastes, dormistes, dont l'-s ne se prononçait plus depuis le siècle précédent. (Fouché 1967: 253).

La remarque de Fouché mérite attention. L'analogie de la personne 5 vers la personne 4 n'est pas d'ordre articulatoire. Certes, on peut y voir une analogie purement graphique (la graphie *-astes* étant attestée jusqu'au XVIIe siècle); on peut aussi y voir un fait de systématique, ne serait-ce que pour rendre compte du fait que l'analogie s'est exercée de la personne 5 vers la personne 4, et non dans le sens inverse. On tient là les éléments d'un processus de nature à accréditer l'idée d'une morphémisation du *-s*.⁶

Venons-en à la personne 6. Comme pour les personnes 4 et 5, *chante-r-ont* moins *-r-* livre une forme **chantont*, récusée elle aussi, *-ont* étant réservée au présent (en combinaison avec des radicaux monographémiques *-font*, *sont* et *vont-* ou agraphémique *-ont*)⁷. Il y a lieu toutefois de noter que les formes de type *chantont*, comme personne 6

⁶ On rappelle aussi que certains passés simples forts ont pu connaître, notamment dans les aires picardes, wallonne et lorraine, des personnes 6 à radical à finale *-s*: *misent*, *disent* (voir Fouché (1967: 288). Toutefois, sauf erreur, ce *-s-* ne s'est jamais introduit dans les verbes du premier groupe.

⁷ Voir Guillaume (1997: 359 [leçon du 13 mai 1948]).

du passé simple, sont attestées, et de manière non marginale, dans les parlers lorrain et wallon, cela jusqu'au XVI^e siècle:

Il est probable que –ont a été déterminé par la ressemblance qui existait entre les terminaisons de chantai, -as, -a et celles de l'auxiliaire avoir: ai, as, a ; sur le modèle de ont on a créé une nouvelle forme chantont. A son tour, et d'après chanteront: chanterons, les 3^e pers. plur. en –ont pu entraîner, mais très rarement, des 1^{ère} pers. plur en –ons (Fouché 1967: 255)⁸.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que les textes, notamment dans les domaines oriental et nord-oriental de la zone d'oïl, font apparaître jusqu'à la fin du XVI^e siècle des formes en *–arent*, «refaites, dit Fouché, sur *chanta(s)mes* et *chanta(s)tes*» (Fouché 1967: 254), mais dont l'effet majeur, selon nous, est d'unifier le paradigme sur la voyelle tonique thématique *-a-* et donc, indirectement, d'arrimer l'entier de ce paradigme aux 3 personnes du singulier, en phase directe avec le futur. Toutefois, il faut convenir que cette connexion passé simple/ futur par le biais vocalique est restée imparfaite puisque, finalement, l'unification sous voyelle *a* n'a pas eu lieu. Guillaume «justifie» cet insuccès final de la personne 6 en *arent* par l'argumentation suivante:

[cette] conservation parfaite du thème *–a-* eût contrevenu à la systématisation du prétérit défini [= passé simple] des verbes en *–er* [...] vu que ces verbes ont tous pour principe constructif l'exclusion du thème-voyelle aux personnes simples. Or la troisième personne est une personne simple (Guillaume 1997: 335 [leçon du 23.4.48]).

Si nous sommes d'accord avec le fait que la troisième personne, fût-elle du pluriel, est une personne simple (résultant de la multiplication du simple, et non de l'addition de l'un et de l'autre comme les personnes 4 et 5), en revanche, nous voyons mal sur quoi repose cette «exclusion du thème-voyelle aux personnes simples» si ce n'est, précisément, sur le constat que *chantarent* n'a pas été retenu. Ce qui revient à déduire d'un constat une règle de systématisation, puis à justifier le constat à partir de ladite règle. Circularité évidente du raisonnement.

Faut-il alors rendre les armes et considérer que, décidément, la personne 6 a, tout simplement, une morphologie au fond phonétiquement régulière, conservée faute de mieux (application modeste du principe de suffisance expressive), avec, pour le coup, une puissance de résistance à toute systématisation, qu'elle soit vocalique (extension du *a* qui échoue)

⁸ Fouché raisonne, on le voit, dans les termes classiques de l'analogie.

ou consonantique (non-disparition du R) ? Ou bien encore que le R soit psychosémiologiquement justifié ?

Guillaume tente alors un raisonnement audacieux, à la frontière de la phonétique et de la systématique, consistant à soutenir que le R de la personne 6, tout en étant phonétiquement un R, n'est pas psychiquement le R d'origine: Voici le raisonnement:

Là où le thème-voyelle s'associe à une désinence thématique, le thème-voyelle se présente dans des conditions justifiant sa parfaite conservation: et cette conservation est assurée par l'introduction d'un suffixe -s- fermant destiné à protéger le thème. De là les constructions aim-a-s-mes, aim-a-s-tes. Or les désinences secondaires thématiques n'existent qu'aux personnes doubles. La troisième personne du pluriel, en conséquence, les ignore. D'où nécessité de recourir soit à la désinence primaire athématique, soit à la désinence secondaire athématique. Le recours à cette désinence –ont étant exclu, pour des raisons d'emploi préalable spécialisé, il reste uniquement –ent, laquelle n'est possible qu'après consonne morphologique, non radical. On devra donc introduire devant cette consonne –ent, seule disponible, une consonne morphologique la séparant du thème: cette consonne est –r, et le –r- en question représente un rhotacisme du suffixe –s- de protection du thème (Guillaume 1997: 334 [leçon du 23.4.48]).

Rhotacisme: le phénomène est bien connu pour le latin et touche le -s-intervocalique, notamment pour les infinitifs (*amasse* > *amare*), à l'exception de quelques verbes tels qu'*esse* ou *posse* et des infinitifs parfaits (*amavisse*). Le phénomène est usuellement expliqué par l'inexistence dans le système phonologique du latin de /z/ (sonore correspondant à la sourde /s/). Il y a lieu de noter que le /r/ résultant du rhotacisme est apical. Les langues romanes n'ignorent pas le phénomène, mais surtout dans le cadre de l'évolution /l/ > /r/ (roumain, *soare* («soleil») < lat. *sole* ; portugais, *branco* («blanc») < lat. *blancu*). Rien de tel du côté du français. Ce qu'on y constate, c'est l'inverse: *chaire* > *chaise*. Le phénomène a même dû prendre une certaine ampleur, puisque les grammairiens, au XVI^e siècle, signalent des formes comme *Pazis*, *mèze*, *Mazie* (Zink 1989: 245)... Il y a donc indiscutablement des échanges entre /z/ (/s/) et /r/. Doit-on en déduire que le R de la personne 6 du passé simple ne serait qu'une variante de la sifflante ? Dans cette logique, et en poussant le raisonnement à la limite du paradoxe, même si, phonétiquement la personne 6 présente toujours un R (tant dans le parfait

latin que dans le passé simple français) psychosémiologiquement, il y aurait eu changement: le R du français recouvrirait une sifflante, faisant système avec le *-s-* des personnes 4 et 5. Restent deux difficultés: les personnes 4 et 5 du passé simple n'ont pas connu le rhotacisme et la personne 6, au moins pour les verbes du premier groupe, ne connaît pas de forme avec sifflante à gauche de la désinence *-ent*.⁹

Guillaume était-il totalement convaincu par son hypothèse, qu'il argumente assez rapidement du reste, et bizarrement sans exploiter l'idée que nous avons tenu à souligner plus haut, à savoir l'extension de *-s-* à la personne 4, pas plus que les occurrences, en ancien et moyen français, de formes comme *misent* ou *disent* (forme de passé simple), il est vrai étrangères aux verbes du premier groupe ? Ce qui est sûr, c'est qu'après avoir mis en avant l'argument du rhotacisme dans sa leçon du 23 avril 1948, il propose trois semaines plus tard ceci:

Le *r* fermant est caractéristique de l'infinitif. Le *r* ouvrant, caractéristique du futur¹⁰, et donc aussi de l'emploi de l'infinitif comme radical d'un temps nouveau, le futur, qui est, sous cette forme, une innovation du français. Or, il s'agit d'éviter et l'infinitif et le futur, puisque ce que l'on veut obtenir, c'est un passé. Afin de les éviter l'un et l'autre, tout en se tenant, par respect d'une affinité profonde, aussi près du futur que possible, on a recours à un *-r-* modulé qui n'est ni le *-r-* fermant d'infinitif ni le *-r-* ouvrant de futur, qui est un troisième *-r-*, qu'on ne rencontre qu'à la troisième personne du pluriel du prétérit, et qui caractérise à la fois et ce temps et cette troisième personne. La désinence *-nt* s'ajoute régulièrement à ce *-r-* modulé, fermant puis ouvrant, lequel oblige l'esprit à se tenir en dehors de l'infinitif, dont la caractéristique est le *-r-* fermant, et en dehors du futur, dont la caractéristique est le *-r-* ouvrant. La conséquence est une position d'aoriste. Ce qui a compliqué la formation du prétérit du français, c'est le sentiment très fort

⁹ mais *misent*, P6 de *mettre* (voir Fouché (1967: 292)).

¹⁰ *Futur* est, en principe, chez Guillaume un générique puisqu'il nomme *futur catégorique* le paradigme usuellement nommé *futur* (*chanterai*) et *futur hypothétique* le paradigme usuellement nommé *conditionnel* (*chanterais*). Il faut néanmoins noter que, parfois, Guillaume ne se tient pas à sa terminologie. C'est le cas à la fin de la citation en cours, où il associe futur et aoriste. C'est ici le futur au sens étroit du terme (*chanterai*).

d'une étroite affinité du futur et de l'aoriste¹¹. (Guillaume 1997: 360 [leçon du 13.5.48]).

Avec ce texte, on revient bien à la «réalité du R», mais présenté comme modulé, terme assez peu théorique.

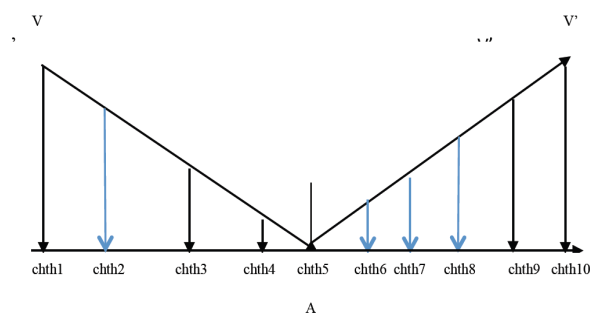
3 Retour sur la chronogénèse et affinement de la théorisation psychosémiologique du R

Essayons de faire un bilan de ce qui nous semble être deux versions de l'hypothèse psychosémiologique.

Version «rhotacisme»: le R du passé simple 6 est en profondeur un S. Conclusion: malgré les apparences, le R serait bien intégralement soustrait du passé simple.

Version R modulé: le passé simple possède bien un R d'origine, mais spécifique. La remarque de Guillaume invite à revenir sur la variété des R examinés en prenant soin de traiter conjointement non seulement du futur, du conditionnel et du passé simple mais aussi de l'infinitif, le tout, rappelons-le, dans le cadre des verbes du premier groupe. Il apparaît alors que le R se réalise sous trois espèces: simple latence¹² à l'infinitif, position implusive (impl.) au passé simple et position explosive (expl.) au futur et conditionnel.

Je voudrais ici revenir sur la représentation de la chronogénèse que j'ai proposée. voilà déjà plusieurs années, assez nettement distincte de la représentation canonique¹³.



schème 2

¹¹ Les éditeurs de cette année de leçon indiquent qu'en marge du manuscrit de ce passage, Guillaume mentionne le rhotacisme *s/r*. Signe qu'il ne tranche pas vraiment entre les deux hypothèses.

¹² Muet, ce R à l'infinitif est prononcé en cas de liaison (*chante[r]* et *chanter en groupe*).

¹³ Celle de Guillaume dans Guillaume 1993 [1929].

Ce n'est pas le lieu de revenir sur les principes organisateurs de ce tenseur¹⁴. Je voudrais simplement attirer l'attention sur les avantages qu'il présente, selon moi, pour la représentation de la construction de l'image-temps telle que l'exprime le verbe français:

(a) les moments de la chronogénèse, appelées chronothèses (chth), ne sont pas les modes (comme dans le schéma guillaumien canonique), mais les paradigmes flexionnels (ce que la grammaire traditionnelle appelle les «temps»);

(b) l'entier des paradigmes s'organisent suivant deux mouvements successifs, l'un conduisant d'une représentation virtuelle de l'événement en perspective d'actualisation (V) à une représentation actualisée de l'événement (A), l'autre – dans sa subséquence – d'une représentation actualisée de l'événement (A) à une représentation virtuelle de l'événement en éloignement d'actualisation (V').

(c) les dix chronothèses se répartissent ainsi:

- axe V → A: chth 1: chronothèse 1 de l'infinitif

- chth 2: chronothèse 2 de l'impératif

- chth 3: chronothèse 3 du subjonctif présent

- chth 4: chronothèse 4 du futur

- A: chth 5: chronothèse 5 du passé simple;

- axe A → V':

chth 6: chronothèse 6 de l'indicatif imparfait;

chth 7: chronothèse 7 du conditionnel;

chth 8: chronothèse 8 du subjonctif imparfait;

chth 9: chronothèse 9 de la forme en –ANT

chth 10: chronothèse 10 du participe passé.

(d) le schéma fait apparaître que le paradigme verbal correspondant à une représentation maximale actualisée du procès est celui du passé simple: toutes les descriptions du passé simple s'accordent, nous semble-t-il, sur deux points: sa simplicité et, corollaire majeur de celle-ci, l'absence de «valeurs modales» dans son spectre sémantique. Bien nommé, le passé simple n'a guère, en effet, qu'une seule valeur, celle de permettre l'expression d'un événement saisi au passé dans l'instant de sa survenance, sans considération de ce qui suit, d'où procèdent la valeur ingressive et l'effet de perception globale qui s'attachent à ses emplois. Les observations complémentaires qu'il autorise, au vu de ses emplois, ne sont que des effets de cette donnée de langue:

¹⁴ Voir Soutet (2005).

- aptitude à détacher l'événement concerné des autres, qui le suivent ou le précèdent ;
- aptitude à entrer dans une série événementielle, le préalable à la successivité sérielle étant précisément l'autonomisation préalable de chaque événement constitutif de ladite série ;
- détachement par rapport au moment de l'énonciation, qui n'est lui-même qu'un événement parmi d'autres ;

À la différence des indicatifs présent, imparfait, futur et conditionnel, qui, tous, associent aux valeurs proprement aspecto-temporelles des valeurs dites modales (notamment, et selon les cas, épistémiques et/ou déontiques), on chercherait en vain rien de tel du côté du passé simple, ou, plus exactement, il semble qu'il soit en complicité directe avec la phrase de modalité assertive, ce qui fait qu'il s'attache à lui comme un trait d'«évidence» ou de «certitude», non celle d'une «évidence» ou d'une «certitude» données naturellement, mais celles-là mêmes, peut-être, qu'entraîne *«un travail préalable de réflexion sur les faits à rapporter, ce travail consistant notamment à distinguer l'essentiel de l'accessoire, l'événement de premier plan du halo des circonstances qui l'entoure, bref à organiser et à interpréter le réel en le présentant comme une structure organique et hiérarchisée»* (Imbs 1960: 83).

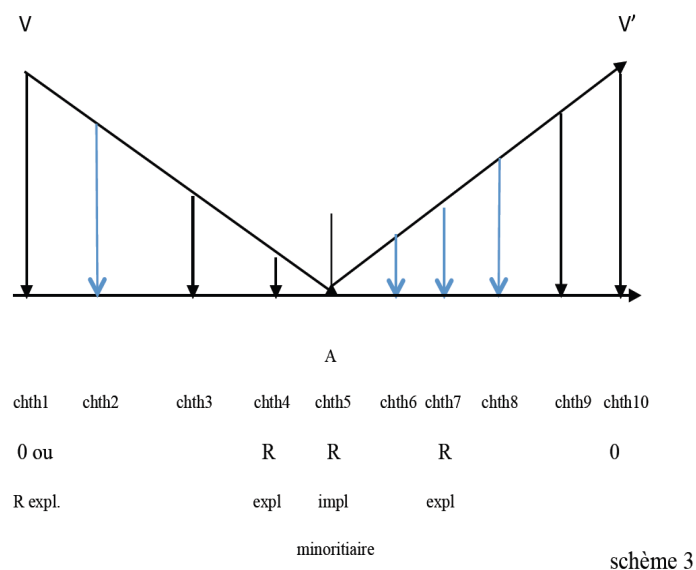
Pour le dire autrement, le passé simple dit l'événement dans une sorte de perfection, mais travaillée, distanciée, ce qui explique parfaitement qu'il soit le «temps» par excellence de l'historien – puisque le travail de celui-ci est la fabrication de l'événement sur la chaîne du «ce qui s'est produit» indifférencié et fondamentalement continu – et du romancier – puisque la fiction est dans son essence une histoire qui, *mutatis mutandis*, obéit aux mêmes règles d'événementialisation que l'Histoire.

C'est dire que l'événement est foncièrement un construit que son auteur livre comme un achevé, ou, mieux, comme un intemporel à l'intérieur de la temporalité. Paradoxe du passé simple dont nous rendons compte dans notre schéma bi-tensif en le plaçant au point ultime d'actualisation de l'événement. Mais qu'on y réfléchisse un instant: le passé simple renvoie fondamentalement à de l'intenable. Il clôt à la fois un processus, celui de l'actualisation, et en «ouvre» un autre, celui de la désactualisation¹⁵.

¹⁵ Voir Soutet (2010). C'est tout le paradoxe du passé: à la fois de pouvoir être retenu et dépassé.

(e) quant aux deux extrémités du schéma, elles sont occupées, respectivement, par l'infinitif et le participe passé, qui renvoient aux deux formes de non-actualisation maximale: la non-actualisation orientée vers l'actualisation (infinitif) et la non actualisation aboutissement du processus de désactualisation (participe passé)¹⁶.

Revenons à R et voyons sa projection sur notre schéma:



Si l'on tient que le R porte sa pleine signification au futur et au conditionnel, où se réalise maximale sa vocation de marqueur de «projection vers l'avenir», il est aisé de comprendre son statut à l'infinitif: signe d'une représentation virtuelle de l'événement, l'infinitif est moins projection vers l'avenir qu'ouverture à l'avenir – sans plus. Le passé simple, quant à lui, semble devoir récuser toute ouverture de ce type et, pour 5 personnes sur 6, tel est le cas.

Dans la logique de la figuration que nous proposons, le passé simple est fondamentalement double: il est le signe du passage par l'actualisation, signe donc d'actualisation (d'où sa pertinence pour l'expression de l'historique) mais aussi d'ouverture, de propension continuée à l'intenable actualisation (d'où sa valeur volontiers ingressive et ses emplois fréquemment sériels). Pourrait-on aller jusqu'à dire, en termes heideggeriens, qu'il est à la fois la forme linguistique de

¹⁶ Le positionnement de l'indicatif présent nous reste problématique. Voir Soutet (2010).

l'historique et celle de l'historial¹⁷? Ce serait cette «historialité» à l'expression de laquelle contribuerait, mais discrètement (il n'est présent qu'à une seule personne et encore d'une manière phonétique modeste) le R de la personne 6. Hypothèse que je propose, on le devine, avec d'infinies précautions.

Bibliographie

- Fouché, P. 1967 *Le verbe français*, Paris, Klincksieck
- Greisch, J. 1994 *Ontologie et temporalité. Esquisse d'une interprétation intégrale de «Seit und Zeit»*, Paris, PUF
- Guillaume, G. 1973 *Langage et science du langage*, Paris-Québec, Nizet-P.U. Laval
- Guillaume, G. 1993 [1^è éd. 1929], *Temps et verbe*, Paris, Champion
- Guillaume, G. 1997 *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1946-1947 et 1947-1948, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française V et Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française VI*, [Valin, R.; Hirtle W. & Lowe, R. (eds.)], Québec /Paris, P.U. Laval /Klincksieck.
- Imbs, P. 1960 *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris, Klincksieck.
- Moignet, G. 1959 «La forme en 're (t)' dans le système verbal du plus ancien français», *Revue des Langues Romanes*, 73:1-65.
- Soutet, O. 2005 «Peut-on représenter la chronogénèse sur le tenseur binaire radical ?», *Langue Française*, 147: 19-39.
- Soutet, O. 2010 «Reformulation de la chronogénèse et position du présent et des deux passés», *Typologie et comparatismes. Hommages offerts à Alain Lemaréchal*, Louvain et Paris, Peeters: 431-444.
- Soutet, O. 2011 *Linguistique*, PUF, [1^è éd. 1995].
- Soutet, O. 2015 «Un cadavre et deux morts-vivants dans l'histoire de la conjugaison française». In: Badiou-Monferran C. & Verjans, T. (eds.), *Disparitions. Contributions à l'étude du changement linguistique*. Paris, Champion: 337-354.
- Zink, G. 1989 *Phonétique historique du français*, Paris, PUF.

Olivier SOUTET, Professeur des Universités,
Université de Paris-Sorbonne
<olivier.soutet@paris-sorbonne.fr>

¹⁷ Voir Greisch (1994).